



Point info du conseil municipal du 21 mai 2021.

Lors de ce conseil, Mme Lecoffre (délégue territoriale) est venue nous présenter les orientations décidées par La Poste. Il est apparu que le format actuel de fonctionnement, (services, amplitudes horaires...), allait être réduit de façon conséquente. A titre d'exemple, La Poste assure un service en baisse continue, qui va passer de 23h hebdomadaire à 17h à partir du 22 juin prochain.

Pour pallier cette évolution que déplorent **tous** les membres du conseil municipal, nous avons voté en faveur de la création d'une agence postale. Nous saisissons ainsi l'opportunité qui nous est offerte d'une ouverture de cette agence en mairie avec au moins 24 heures hebdomadaires et via une convention renouvelable de 9 ans. Cette agence postale sera ainsi la **garantie d'un service postal pérenne**, et elle sera liée au futur espace France Services avec une palette inédite de **nouveaux services publics** sur la commune (CAF, Impôts, Ministère de l'intérieur, Ministère de la Justice, Sécurité sociale, Pôle Emploi, Assurance retraite, Mutuelle Sociale Agricole etc...).

Nous avons également voté la prise de compétence "Mobilités" par GTM, ce qui peut nous permettre en particulier d'étendre le réseau NEVA sur Saint-Pair-Sur-Mer, et de travailler sur les pistes cyclables de façon concrète.

Bien d'autres points ont été évoqués que vous pourrez retrouver en regardant la vidéo du conseil municipal ou dans le compte rendu qui sera disponible en mairie ou sur le site de la ville.